

Commission régionale de la forêt et du bois de Bourgogne-Franche-Comté

Mardi 8 décembre 2020 en visioconférence

Compte-rendu

Pièce jointe : diaporama de séance

Ce compte-rendu retrace les principaux débats de séance. Il vient en complément des informations qui figurent dans le diaporama joint.

Ont participé à la réunion :

Co-présidents :

M. le préfet de région (excusé), représenté par Marie-Jeanne FOTRE-MULLER, directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt,

Mme la présidente du conseil régional (excusée), représentée par Sylvain MATHIEU, vice-président en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne.

Membres titulaires présents avec voix délibérative :

Jean-Philippe BAZOT (FIBOIS BFC), Guy BERCOT (fédération française de randonnée), Martial BLONDELLE (PRO ETF BFC), Michel BOURGEOIS (URACOFOR), Christian BULLE (forestiers privés de Franche-Comté), David CHAVOT (industries du bois), Michèle CROUZET (conseil départemental de l'Yonne), Dominique GIRARD (conseil départemental de la Côte-d'Or), Denis D'HERBOMEZ (industries du bois), Gérald HUSSON (PNR du Haut-Jura), Frédéric KOWALSKI (ONF Bourgogne-Franche-Comté), Jean-Claude LACROIX (Autun Morvan Ecologie), Christian LAGALICE (fédérations départementales des chasseurs), François LAVRUT (chambre régionale d'agriculture), Raoul de MAGNITOT (président du CRPF), Frédéric NAUDET (chambre régionale de commerce et d'industrie), Vincent NAUDET (producteurs de plants forestiers), Philippe PIERSON (lycée du bois de Mouchard), Nicolas POLLIOT (CRPF), Lionel SIBUE (ADEME), Laure SUBIRANA (FNE BFC), Roland SUSSE (experts forestiers), André VOISIN (coopératives forestières).

Membres suppléants présents avec voix délibérative :

Marc GARMIER (industries du bois).

SOIT 26 VOIX DELIBERATIVES / 48 : QUORUM ATTEINT

Membres suppléants présents sans voix délibérative :

Christian DUBOIS (FIBOIS BFC), Anne-Catherine LOISIER (URACOFOR), Lionel SAY (coopératives forestières).

Membres invités :

Soraya BENNAR (CRPF), Jean-François BOQUET (ONF), Rémi CHAMBAUD (URACOFOR), Franck FORESTIER (CD21), Emilie GRAF (CD 70), François JANEX (CRPF), Patrick LECHINE (CRPF), Sabine LEFEVRE (chambre régionale d'agriculture), Nathalie MIONETTO (FCBA), André PARIS (OFB), Lionel PIET (COFORET), Cédric TURE (PRO ETF BFC).

Représentants de l'administration :

DRAAF : Serge ABADIE, Olivier CHAPPAZ, Josette CHAUVIN, Patricia COURBOILLET, Bruno DEROUAND, Chantal LEGRY, Catherine MERCIER, Mathieu MIRABEL, Jean-Denis NOIROT, Lionel RAYNARD.

Représentants le Conseil régional :

Anne-Hélène BUNOD, Jean CROISEL, Marina KOCH, Tristan MERRIEN, Pierre TURUANI.

Excusés :

Marie-Christine DALLOZ (conseil départemental du Jura), Damien MARAGE (DREAL).

Introduction

Marie-Jeanne FOTRE-MULLER (directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) ouvre la séance à 14 heures en remerciant l'ensemble des participants. Elle indique que cette CRFB est une première, à plusieurs titres.

En tant que nouvelle directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté, c'est la première fois qu'elle préside cette instance, conjointement avec Sylvain MATHIEU, représentant Mme la présidente du conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. L'actualité de la filière forêt-bois est marquée par le plan de relance, qui a vocation à soutenir l'économie pendant la crise de la COVID-19. Ce plan de relance intervient en pleine épidémie de scolytes qui ravage les peuplements d'épicéas et qui appelle un effort de renouvellement des forêts sans précédent.

L'année 2021 sera déterminante et des opportunités seront à saisir pour les acteurs de la filière forêt-bois régionale.

L'adaptation des forêts au changement climatique constitue désormais le tout premier enjeu de la politique forestière régionale. La Bourgogne-Franche-Comté est particulièrement affectée par l'ensemble des phénomènes découlant des dérèglements climatiques. Les observations du DSF attestent, jour après jour, l'ampleur de ces phénomènes.

Des actions sont en cours. Mises en œuvre par les organismes de recherche et développement dans le domaine forestier, elles prennent la forme d'expérimentations financées dans le cadre du contrat forêt-bois régional.

Concernant la relance, l'Etat et la Région s'unissent pour proposer des mesures de soutien variées aux acteurs de la filière. La Région porte le plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR) et le volet forestier du plan de relance de l'Etat va entrer en œuvre prochainement.

Côté Etat, l'AMI « Renouvellement forestier » est en cours. Il servira à recenser les porteurs de projets souhaitant s'engager auprès des propriétaires pour faciliter les dépôts de dossiers de plantation. Les aides pour le renouvellement des peuplements se déclinent en trois volets :

- ⇒ Aide au renouvellement des peuplements sinistrés
- ⇒ Aide au renouvellement des peuplements vulnérables face au changement climatique
- ⇒ Aide au renouvellement des peuplements pauvres

Chacun de ces volets bénéficie d'un taux de financement attractif. Ces aides permettront un effort de reboisement inédit depuis le fonds forestier national (FFN).

La mesure « graines et plants » accompagnera les investissements productifs des pépiniéristes et reboiseurs, afin d'améliorer leur compétitivité.

Le dispositif de soutien aux entreprises de la première transformation vise à accentuer le développement de la construction bois et à améliorer la valorisation des connexes de scierie.

Les services de la DRAAF seront aux côtés des professionnels pour faciliter la mise en œuvre de ce programme ambitieux.

Sylvain MATHIEU, vice-président en charge de la forêt, de la filière bois et de la montagne souhaite la bienvenue en Bourgogne-Franche-Comté à Mme FOTRE-MULLER.

Il se félicite de la collaboration fructueuse entre la Région et l'Etat au bénéfice d'une filière qui lui est chère.

Il rappelle que la crise climatique était perçue comme une menace à moyen terme à laquelle il fallait se préparer mais que depuis 3 années, tout s'est accéléré. Des records de température ont été battus et trois années de sécheresse viennent de se succéder. L'épidémie de scolytes qui frappe durement les peuplements d'épicéas est une conséquence directe du changement climatique.

La crise de la COVID-19 est venue s'ajouter à ce contexte déjà compliqué et des rendez-vous hebdomadaires ont été instaurés pour améliorer la gestion de crise. Ils ont été espacés par la suite mais restent très utiles. C'est une bonne habitude de travail qu'il convient de prolonger. Cela permet de traiter les grandes problématiques (stockage, engorgement des marches de connexes, etc.) et de faire le point sur les marchés.

L'équilibre de la filière repose sur le respect des trois piliers du développement durable. Il convient de trouver le meilleur compromis sans lequel la pérennité des activités de la filière forêt-bois ne serait pas garantie.

La reconstitution des peuplements sinistrés représente un enjeu de taille auquel les forestiers sont confrontés. Le choix des essences et itinéraires de renouvellement s'avère particulièrement complexe. Les décisions d'aujourd'hui produiront leurs effets dans quelques décennies, à l'issue desquelles le climat risque d'être très différent de celui d'aujourd'hui.

Si l'incertitude est grande, une chose est sûre : une grande diversité d'essences et de sylvicultures est indispensable pour réussir l'adaptation au changement climatique.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) rappelle les modalités de prise de parole, dans le format particulier de la visioconférence. Il insiste sur la densité de l'ordre du jour qui nécessitera des prises de parole concises.

Approbation du compte-rendu de la précédente CRFB

Le compte-rendu de la précédente CRFB est approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Guy BERCOT (fédération française de randonnée) précise qu'il s'abstient car il était excusé lors de la séance de la précédent CRFB.

Décision prise :

Compte-rendu de la précédente CRFB approuvé à l'unanimité moins une abstention.

Adaptation des forêts au changement climatique

⇒ **Actions en cours sur le terrain**

Exemple de projets soutenus par la politique forestière régionale (cf. diaporama)

Jean CROISEL (conseil régional) expose les projets communs pluriannuels engagés par l'ONF et le CRPF. Le programme d'expérimentation de nouvelles essences ou provenances, de nouveaux mélanges d'essences ou de modalités d'implantation innovantes est commun entre la forêt publique et privée.

Il précise que le sujet n'est pas nouveau et que les forestiers ont décidé, dès 2003, de lancer des investigations sur l'adaptation des forêts au changement climatique.

Jean-François BOQUET ajoute que l'un des buts assignés à ces travaux de recherche est d'aboutir à une révision des choix d'essences par rapport aux catalogues de stations. Chaque couple essence / station est caractérisé par un niveau de risque face aux évolutions climatiques.

Définition de la sensibilité des massifs forestiers au changement climatique (cf. diaporama)

Jean CROISEL (conseil régional) revient sur la démarche et la méthode, présentées et validées lors de la CRFB du 12 février dernier.

La diversité de la forêt de Bourgogne-Franche-Comté est un atout face au changement climatique. Les peuplements mono spécifiques sont minoritaires dans le paysage forestier régional.

Les travaux en cours de consolidation de cette analyse de vulnérabilité consistent en :

- ⇒ L'ajustement de la matrice climatique
- ⇒ La rédaction d'une notice explicative

Deux précisions méthodologiques sont apportées :

- ⇒ Le court terme couvre les échéances jusqu'à 2050. Après, on entre dans le moyen terme.
- ⇒ Un peuplement est qualifié de « mono spécifique » lorsque l'essence majoritaire compte pour plus de 75% du couvert du peuplement.

David CHAVOT (industries du bois) estime que les notions de court et moyen termes sont définies pour l'amont de la filière. Mais il est important de garder des liens avec les objectifs de court terme de la politique forestière régionale pour donner de la visibilité aux industriels sur 5, 10 ou 20 ans.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) fait le lien avec l'acquisition de données LiDAR, financée par le plan de relance de l'Etat. Cette technologie de télédétection par laser donnera une évaluation extrêmement précise de la ressource forestière, précieuse pour les industriels.

David CHAVOT (industries du bois) précise qu'il serait opportun de connaître le volume de la récolte annuelle en forêt et de prévoir la quantité de ressource disponible à 2 à 5 ans, hors contexte de catastrophe climatique.

Sylvain MATHIEU (vice-président du conseil régional) confirme l'intérêt pour la filière de disposer de statistiques précises.

David CHAVOT (industries du bois) donne l'exemple de l'estimation des volumes de bois d'œuvre qui diffère du bois en devenir, mesuré par l'IGN. Il insiste sur l'importance d'un suivi régulier de ces flux. Cette année, la baisse de récolte n'avait pas été anticipée.

Laure SUBIRANA (FNE) demande si les projections ont pris en compte la dynamique à venir des espèces potentiellement invasives.

Jean CROISEL (conseil régional) répond que la démarche ne traite pas cette problématique.

Il indique qu'une problématique a été ajoutée depuis la dernière CRFB. Il s'agit de caractériser la vulnérabilité des peuplements face au risque d'incendie. Il indique, qu'en l'état actuel de l'avancée de ces travaux, les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) n'ont pas été associés.

En conclusion, il modère le constat de fragilité des forêts régionales en insistant sur la prépondérance des peuplements mélangés qui est un gage de résilience.

Bilan sanitaire des forêts de Bourgogne-Franche-Comté

Mathieu MIRABEL (DRAAF) présente un bilan de l'état sanitaire des forêts de Bourgogne-Franche-Comté en 2020 (cf. *diaporama*)

Il indique que des émergences de scolytes ont été relevées aux Rousses, malgré l'altitude de la station.

Etablir des prévisions quant à la suite de l'épidémie n'est pas pertinent. L'issue de cette crise dépendra du climat à venir et de l'importance du réservoir constitué par les épicéas sur pied.

Le douglas est moins touché par les phénomènes biotiques car il n'existe pas de parasites « autochtones » de cette essence.

Mais la cécidomyie (parasite exotique) se développe. Un protocole de suivi est en place. L'insecte est en phase d'installation.

La pyrale du buis est en train de retourner à l'état endémique car les peuplements de buis se font rares. Néanmoins, une aggravation du taux de mortalité est constatée.

Le bombyx disparate est en recrudescence mais ce parasitisme est inféodé au milieu.

Une information technique complète, disponible sur le site Internet de la DRAAF, donne un tour d'horizon des phénomènes de dépérissement du hêtre, concentrés sur un axe Belfort Gray et dans le Jura Suisse.

L'évolution de ce dépérissement au cours du printemps prochain est incertaine.

Marc GARMIER (industries du bois) souligne que l'arrivée de pathogènes exotiques sur des essences indigènes peut être très dommageable à l'instar de la pyrale du buis.

Plan de relance de l'Etat pour aider la forêt à s'adapter au changement climatique

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) présente les mesures du volet forêt-bois du plan de relance (PdR) de l'Etat : France Relance (cf. *diaporama*).

Il insiste sur le caractère inédit du dispositif de renouvellement des peuplements forestiers, sans équivalent depuis le fonds forestier national (FFN).

Ces mesures exceptionnelles s'inscrivent dans le sillage de deux rapports consacrés à l'avenir de la forêt française : le rapport de la Cour des comptes sur « *la structuration de la filière forêt-bois* » et le rapport de mission parlementaire de la députée Anne-Laure CATTELOT, pour « *l'avenir de la forêt et de la filière bois* ».

Parmi les trois mesures d'aide que comporte le volet forestier du PdR, l'aide destinée à l'amélioration des peuplements pauvres sera vraisemblablement la moins sollicitée en Bourgogne-Franche-Comté.

La région est surtout concernée par la reconstitution des peuplements sinistrés et par l'adaptation des peuplements au changement climatique.

La première phase de déploiement des mesures se déroulera dans le cadre d'un AMI dont le but est de recenser les porteurs de projets accompagnant les propriétaires.

Tous les voyants sont désormais au vert pour enclencher un processus massif d'amélioration des peuplements forestiers régionaux.

Concernant les autres mesures du volet forestier de France Relance :

- Un appel à projets « Soutien aux industries de transformation du bois » ciblera les entreprises de première transformation du bois. Il soutiendra les investissements favorisant la fabrication de produits innovants pour la filière bois construction et améliorant la valorisation des connexes.
- Un autre appel à projets « Graines et plants » est à destination des pépiniéristes et des entreprises de travaux sylvicoles. Pour l'heure, les critères d'éligibilité des entreprises à ce dispositif « Graines et plants » ne sont pas consolidés.

La DRAAF sera toujours disponible pour répondre aux interrogations des porteurs de projets.

Sylvain MATHIEU (vice-président du conseil régional) demande si les petits propriétaires privés pourront bénéficier des mesures du PdR.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) apporte les explications suivantes :

- ⇒ Les propriétaires pourront rechercher un porteur de projets collectifs (coopératives, groupements d'experts forestiers, etc.) lauréat de l'appel à manifestation d'intérêt (AMI).
- ⇒ Le dépôt individuel sera néanmoins possible sur la plateforme en ligne.

L'AMI permettra d'estimer les besoins financiers des projets de plantation sans entailler les crédits des dossiers individuels.

Les structures lauréates de l'AMI déposeront également les dossiers qu'elles collecteront sur la plateforme. Elles seront liées au ministère de l'agriculture et de l'alimentation (MAA) par un engagement à reboiser les surfaces pour lesquelles elles ont soumis un dossier à l'AMI.

Sylvain MATHIEU (vice-président du conseil régional) signale le cas des parcelles touchées par des parasites attaquant les jeunes plants (hylobe, par exemple). Pour garantir une meilleure reprise, celles-ci ont besoin d'un temps de latence de 3 ans à compter de la date de la coupe définitive. Cet impératif technique n'est pas compatible avec le calendrier du plan de relance qui concentre ses soutiens sur deux années.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) explique que le calendrier du PdR est contraint car il découle de la crise de la COVID-19. Chaque fois que c'est techniquement possible, il ne faudra pas manquer cette occasion unique de renouvellement forestier.

De la souplesse a été introduite dans les échéances par rapport au calendrier initialement proposé. Ainsi les paiements pourront s'échelonner jusqu'à fin 2024.

Catherine MERCIER (DRAAF) rappelle la nécessité d'un document de gestion durable pour pouvoir prétendre aux aides pour le renouvellement forestier.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) précise que le propriétaire devra s'engager à avoir un document de gestion durable. Ce dernier ne sera pas requis au moment du dépôt de la demande d'aide mais le propriétaire devra prouver son engagement dans un processus de gestion durable.

Sylvain MATHIEU (vice-président du conseil régional) pose la question de la définition des peuplements vulnérables. Des épicéas non encore atteints par les scolytes seront-ils éligibles ?

Catherine MERCIER (DRAAF) précise la définition d'un peuplement vulnérable, selon le cahier des charges de l'AMI. Ainsi, est considéré comme vulnérable un peuplement présentant 20% de dégâts à 80% de son diamètre d'exploitabilité.

Le diagnostic de vulnérabilité devra être produit par un gestionnaire forestier professionnel.

Une instruction technique viendra donner davantage de détails sur ces critères.

La plateforme en ligne dédiée au dépôt des dossiers ressemblera à celle qui avait été ouverte pour l'AMI DYNAMIC Bois.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) indique que le programme « Plantons des haies » relève du volet agricole du plan de relance de l'Etat.

Laure SUBIRANA (FNE) s'étonne de l'absence d'obligation de mélange en-dessous de 10 ha de plantation, financés par les mesures de renouvellement forestier.

Sylvain MATHIEU (vice-président du conseil régional) fait part également de sa déception sur le sujet.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) explique que cette absence d'obligation de diversification en-dessous de 10 ha découle d'un arbitrage national, intégrant la grande pluralité des contextes régionaux et des sylvicultures pratiquées.

Pour autant, rien n'empêche les professionnels de Bourgogne-Franche-Comté d'être plus ambitieux et de dépasser cette exigence minimale.

Le SRFOB de Bourgogne-Franche-Comté défend cette position. Le renouvellement forestier doit permettre une diversification des essences, qui permettra une meilleure résilience des futures des peuplements face au changement climatique.

Par ailleurs, les mesures du PdR permettent le financement des îlots d'avenir et les essais de mélange d'essences, ce qui est une très bonne chose.

Plan de relance du Conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté

Pierre TURUANI (conseil régional) présente les différents axes du plan d'accélération de l'investissement régional (PAIR).

Ce plan représente un gros effort financier consenti par le conseil régional de Bourgogne-Franche-Comté. En effet, il équivaut à un doublement du budget d'investissement de la région.

Son objectif est de lier écologie et économie.

Une plateforme sur l'Internet servira au dépôt des projets.

Sylvain MATHIEU (vice-président du conseil régional) détaille les mesures du PAIR consacrées à la filière forêt-bois (*cf. diaporama*).

Le concours financier accordé par la région aux projets de plateformes de stockage constitue une réponse à la crise des scolytes et contribuera à résoudre le problème de l'engorgement structurel du marché des connexes.

Une expertise a été commandée à FIBOIS afin que l'association interprofessionnel mène un chantier de recensement des plateformes existantes.

L'objectif poursuivi par la politique du conseil régional est de bâtir un maillage suffisant d'aires de stockage, à l'échelle de la Bourgogne-Franche-Comté. Les stockages en entreprise seront prioritaires.

Des projets d'aires collectives pourront éventuellement être aidés. Actuellement, deux projets sont inventoriés, l'un en forêt public, l'autre en forêt privée.

Une enveloppe d'un million d'euros est réservée pour ces aires de stockage des bois. D'autres fonds pourront être mobilisés si des projets nombreux étaient proposés.

En tout état de cause, cette mesure est déjà opérationnelle.

Le conseil régional propose un dispositif d'aide à la construction en bois local. Le but de cette mesure est, en investissant dans la construction en bois local, de créer des vitrines des savoir-faire des entreprises régionales.

Ce dispositif se déploiera en bonne intelligence avec l'appel à projets du plan de relance de l'Etat qui consacre, notamment, des crédits pour la mise au point de produits innovants pour la construction bois.

Enfin, le fond forestier proposé par la région pourra permettre, par exemple, le rachat de forêts menacées ou l'acquisition de forêts vendues par les communes.

Bilan des aides 2020 à la filière, perspectives 2021

Anne-Hélène BUNOD (conseil régional) présente le bilan des aides du conseil régional.

La synthèse financières est consignée sur la diapositive n°66.

Catherine MERCIER (DRAAF) présente ensuite un bilan des aides 2020 et des perspectives 2021(diapositives 56 à 66) pour les aides du MAA et du FEADER.

⇒ Aides du FEADER

Bilan 2020

Dans le PDR de Franche-Comté, sur le volet desserte on constate un recul dans l'investissement qui peut s'expliquer par :

- Les élections municipales et le confinement qui a suivi
- La volonté de certains maîtres d'œuvre de limiter le dépôt de nouveaux dossiers sur 2020
- Les baisses de recettes des communes suite à la crise des scolytes

Dans le PDR de Bourgogne, la demande émanant essentiellement de la forêt privée reste soutenue.

Il en va de même pour les projets d'investissement des entreprises de travaux forestiers, avec une demande assez stable.

Perspectives 2021

La diapositive 59 présente le calendrier et les enveloppes prévisionnels pour 2021.

Une expertise est en cours sur l'ouverture des mesures d'amélioration des peuplements compte-tenu du plan de relance qui permet de financer le même type d'opérations.

⇒ Aides nationales du MAA :

Aides à l'amélioration des peuplements

Cette aide sera supprimée au 31 décembre 2020, avec mise en œuvre à cette date des aides du plan de relance, sur barème.

En 2020, 480 k€ ont été attribués pour 25 dossiers.

Aides à la mobilisation des bois scolytés

Cette aide a bien fonctionné avec 93 dossiers déposés pour 3,24 M€ d'aides du MAA versées.

Ce dispositif sera reconduit sur 2021 selon des modalités qui restent à définir.

L'accompagnement des petits exploitants et le délai de paiement très rapide, ont contribué au grand succès du dispositif.

Olivier CHAPPAZ (DRAAF) remercie les membres de son équipe pour le travail réalisé.

Autres dossiers techniques

- ⇒ Point sur l'écriture des documents cadres de gestion forestière DRA-SRA et SRGS (*cf. diaporama*)

Jean-François BOQUET (ONF) indique que la question du changement climatique est déjà intégrée dans les documents actuels qui sont en cohérence avec le contrat forêt-bois. Pour ce qui concerne les DRA-SRA, le travail se limitera donc à une actualisation des tableaux maîtres relatifs à l'adéquation essences/stations.

Soraya BENNAR (CRPF) présente le chantier de révision du SRGS. Celui-ci a pour objectif de s'inscrire dans le cadre du contrat forêt-bois régional. De plus, un cadrage national est établi par le CNPF.

Un bureau d'étude environnementale a été mandaté, à l'issue d'un marché national. Il sera chargé d'évaluer les incidences environnementales des CRGS.

Le lien vers l'élaboration du nouveau SRGS est le suivant :

<https://bourgognefranche-comte.cnpf.fr/n/elaboration-du-nouveau-schema-regional-de-gestion-sylvicole-srgs/n:2781>

- ⇒ Equilibre sylvo-cynégétique : retour sur le dernier comité régional sylvo-cynégétique

Jean-Denis NOIROT (DRAAF) indique que la fiche de signalement de dégâts est encore à l'expertise.

La carte des zones à enjeu est bien avancée mais nécessite encore quelques modifications. Et le travail de terrain reprendra dès que la situation sanitaire le permettra.

Christian BULLE (forestiers privés de Franche-Comté) s'étonne du peu de temps consacré au sujet de l'équilibre sylvo-cynégétique, lors de cette CRFB.

Mots de conclusion

Jean-Philippe BAZOT (président de FIBOIS BFC) salue la réactivité des services du SRFOB, du Conseil régional, de l'ONF et du CRPF et les remercie pour tout le travail produit au bénéfice de la filière.

Il informe les membres de la CRFB sur les difficultés financières que connaît actuellement FIBOIS BFC. FIBOIS remplit des missions d'utilité publique et a besoin d'un coup de pouce de l'Etat et de la Région pour continuer à œuvrer au service de la filière régionale.

Sylvain MATHIEU (vice-président du conseil régional) remercie l'ensemble des participants et participantes. Les échanges furent riches.

Il remercie les agents des différentes structures ayant produit des exposés.

Des défis attendent les forestiers au cours des prochaines années. La rapidité du changement climatique interpelle.

Mais il existe néanmoins des raisons d'être optimiste car la filière forêt-bois constitue un secteur économique d'avenir.

Marie-Jeanne FOTRE-MULLER (directrice régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt) remercie les services qui ont préparé la réunion de la CRFB.

L'année 2020 fut dense à cause des crises qui l'ont émaillée mais aussi grâce aux nombreux projets qui ont vu le jour.

Elle remercie le pôle « aides et filière bois » du SRFOB pour la très bonne gestion des aides scolytes et elle signale le départ prochain à la retraite de Jean-Denis NOIROT qui a œuvré près de 40 ans au service de la forêt, tout en le remerciant pour tout ce qu'il a apporté à la DRAAF et à la filière forêt-bois régionale.